



## Chantage, menace pour voir mon fils

Par **lipski**, le **21/06/2011** à **21:35**

Bonjour,

Je me présente je m'appelle Tracy j'ai 19ans d'origine française et je suis une jeune maman. Je vous dévoile mon histoire, car je ne sais plus vers qui me tourner, et je ne sais plus quoi faire. Alors j'espère que vous pourrez m'aider un peut, car c'est une histoire comme on n'en voit pas tout les jours.

je suis tomber enceinte a l'age de 17ans, mon conjoint de l'époque (le père de mon enfant) et lui français et allemand il dispose donc des deux nationalité.

une fois accoucher sa n'allez plus trop entre nous j'ai donc décider de mettre un terme a notre relation, depuis ce jour il me pourrit la vie! il me fait du chantage m'empêche de voir mon enfant et il décide si oui ou non je peut le voir selon sa bonne humeur... Lui vivant en Allemagne à (Sarrebrücken) et moi en France, j'ai donc décider un jour de récupéré mon enfant, étant donner qu'à l'époque personne n'avais la garde je me suis renseigner et je suis donc aller au domicile du père de mon fils, puis je l'ai pris et je suis partit avec en France, car pour moi il n'avais rien a faire la haut en (Allemagne) étant donner qu'il est née en France. Quelques mois plus tard le père fit de même et repartit a aussitôt en Allemagne! engageant une procédure contre moi pour kidnapping, je fût convoquer au tribunal pour la faute que j'avais commise celle de voir mon enfant...

j'avais moi aussi voulue porter plainte en France pour kidnapping mais on ma répondu que je ne pouvez pas car aucune décision de garde n'avais était donner.

aujourd'hui je ne sais plus quoi faire j'ai appeler plusieurs avocats qui mon répondu que personne ne pouvez rien pour moi en France! aujourd'hui il a eu 3ans et je ne sais toujours pas s'il a vraiment la garde ou pas car il ne veut pas me montrer cette fameuse lettre qui sois disant le prouve étant donner que je n'ai reçue aucun document qui stipule qu'il a bien la garde lui. il ne s'occupe pas vraiment de lui voila 2ans et demie que mon enfant vie chez mon oncle (en façade du père du petit) je ne comprend pas pourquoi il lui on donner la garde alors qu'il n'est même pas capable d'avoir le petit chez lui et surtout qu'il a un appartement assez

grand pour l'accueillir!

je vous demande aujourd'hui svp de m'aider si vous avez la possibilité de le faire car j'aimerais avoir la garde et je ne sais pas quelle démarche il faut faire, on me dit qu'il faut que je fasse la demande au tribunal Allemand mais je ne parle pas un mot d'allemand, et pourquoi je ne peut pas le faire en France?

Par **mimi493**, le **22/06/2011** à **02:13**

Donc si je comprends bien, vous êtes partie en laissant votre enfant avec son père en Allemagne. De fait, l'enfant avait sa résidence habituelle chez le père. Puis un jour vous avez décidé d'enlever l'enfant et de le ramener en France (ce qui est un délit)

Donc votre seule solution c'est de prendre un avocat en Allemagne et de faire une procédure là-bas